



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

MAIRIE DE BEAUVOIS EN CAMBRAI
ARRIVEE LE
13 DEC. 2012

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

Délibération N°

Date de convocation : 30 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambresis.

Etaient présents (55 titulaires et 3 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
LILIANE ADAM
Gérard BEZIN
Didier BONIFACE
Gérard BOURY
Guy BRICOUT

Maryline GODIN
Jean-Pierre MAILLARD
Christiane MARANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN
Lilianne RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Jean-Marc RAMETTE(S)
Gilles PELLETIER
Bernard PLET
Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSIONIERE
Michaëlle LEGRAND
Bruno MANNEL
Cécile MERCIER

Joseph MODARELLI
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Louis COQUELLE(S)
Edith MENTION(S)
Michel HENNEQUART
Francis GOURAUD
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX
Jean-François DEFAUX(S)
Henri QUONIOU
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET

Membres excusés (10) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NICHAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERRE

Membres absents (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WEEXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Bruno MANNEL à 18h25

DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Considérant que la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis est un EPCI à fiscalité professionnelle unique,

Considérant qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée,

Considérant le rapport adopté par la CLECT lors de sa réunion du 28 novembre 2012,

Après en avoir délibéré,

Adopte le rapport de la CLECT.

Précise que les montants versés annuellement sont les suivants :

Communes	Dotations de compensation 2012
Avesnes-lez-Aubert	286 089,00€
Bazuel	38 858,00€
Beaumont-en-Cambrésis	23 044,00€
Beauvois-en-Cambrésis	438 481,00€
Béthencourt	120 496,00€
Bertry	328 024,00€
Bévillers	19 568,00€
Boussières-en-Cambrésis	-1 829,19€
Briastre	70 719,00€
Busigny	365 394,00€
Carnières	57 992,00€
Catillon-sur-Sambre	39 853,00€
Cattenières	216 022,00€
Caudry	9 309 618,00€
Caullery	198 390,00€
Clary	106 249,00€
Déhéries	178,00€
Elincourt	18 178,00€
Estourmel	5 349,00€
Fontaine-au-Pire	52 630,00€
Haucourt-en-Cambrésis	-3 791,00€
Honnechy	63 402,00€
Inchy-en-Cambrésis	99 976,00€
La Groise	-12 734,00€
Le Cateau-Cambrésis	1 984 396,00€
Le Pommereuil	37 783,00€
Ligny-en-Cambrésis	321 436,00€
Malincourt	32 664,00€
Maretz	64 327,00€

Maurois	16 661,00€
Mazinghien	-7 750,00€
Montay	14 439,00€
Montigny-en-Cambrésis	145 426,00€
Neuvilly	-9 892,00€
Ors	106 647,00€
Quiévy	137 375,00€
Rejet-de-Beaulieu	-9 393,00€
Reumont	-3 694,00€
Saint-Aubert	36 065,00€
Saint-Benin	15 975,00€
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	53 877,00€
Saint-Souplet	3 363,00€
Saint-Vaast-en-Cambrésis	-25 080,00€
Troisvilles	76 540,00€
Villers-Outréaux	446 207,00€
Walincourt-Selvigny	189 395,00€

Indique que, pour 2012, le montant versé tiendra compte de l'avance allouée aux communes concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 décembre 2012 et de la publication
Le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 13 décembre 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis


Gérard DEVAUX



Communauté de Communes
Caudrésis - Catésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUDRÉSIS CATÉSIS

RAPPORT DE LA CLECT SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION LE 28 NOVEMBRE 2012

LA CONVERGENCE DES FISCALITÉS

L'élargissement de la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis aux communautés de communes d'Espace Sud et de Haute Sambre Bois Lévêque au premier janvier 2012 a conduit ces communes à adopter le régime fiscal de la 4C : celui de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Afin que cette transition soit financièrement neutre pour les nouvelles communes adhérentes, la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) se doit de calculer les Attributions de Compensation (AC)

LA DÉFINITION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

En adhérant à la 4C, ces communes ont perdu une partie de leurs recettes, en particulier celles liées à l'activité économique et celle liée à la part de la TH "ex CG" qui sont perçues en 2012 par la communauté.

Pour ne pas les léser la 4C leur rend en 2012 les produits qu'elles avaient perçu en 2011 et qu'elles ne perçoivent plus dorénavant.

Ainsi le transfert des recettes sera financièrement neutre pour les deux collectivités.

Cependant, cette adhésion à la 4C s'est aussi traduite par des **transferts de compétences** : l'éclairage public par exemple.

Ces compétences qui étaient assumées et payées par les communes en 2011 sont exercées et payées par la communauté en 2012.

Pour que ce transfert soit, lui aussi, financièrement neutre, la CLECT évalue les montants des transferts de charges qu'elle réclame aux communes au profit de la communauté.

En réalité, pour supprimer une opération comptable, la CLECT fait la différence :
Recettes transférées – Dépenses transférées

C'est le résultat de cette opération qui est appelée : **"Attribution de Compensation"**

C'est elle qui, si elle est positive, est versée par la 4C aux communes.

Si elle est négative, elle est versée par les communes à la 4C.

Cette AC est versée par douzième, **elle est figée dans le temps**, et là ce n'est pas neutre...

LE CAS PARTICULIER DES COMMUNES DE HAUTE SAMBRE BOIS LÉVÊQUE (HSBL)

Les transferts de compétences ne sont pas toujours possibles, ils ne le sont que si le domaine de compétences et la définition de l'intérêt communautaire de la 4C le permettent.

C'est ainsi que certaines compétences exercées par HSBL n'ont pu être transférées à la 4C. On parle alors d'un "retour de compétences" vers les communes.

Les difficultés d'évaluation du retour de ces compétences, difficultés auxquelles s'ajoutent, pour l'heure, le non retour du personnel lié à celles-ci, ont fait en sorte que ces transferts financiers ont été neutralisés par la CLECT.

SUIT le tableau des calculs des AC pour chacune des communes adhérentes en 2012, sachant que pour les autres communes les AC restent inchangées.

COMMUNE DE **BERTRY**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES :	360 927 €
DÉPENSES TRANSFÉRÉES :	
Éclairage public	
Consommations =	17 840 €
Entretien =	6 000 €
Patrimoine =	7 780 €
Piscine	
Transport =	1 283 €
Entrées =	0 €
SDA =	0 €
Total Dépenses transférées =	32 903 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 360 927 – 32 903 = 328 024 €

COMMUNE DE **CAULLERY**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES :	208 362 €
DÉPENSES TRANSFÉRÉES :	
Éclairage public	
Consommations =	6 334 €
Entretien =	2 535 €
Patrimoine =	720 €
Piscine	
Transport =	0 €
Entrées =	0 €
SDA =	383 €
Total Dépenses transférées =	9 972 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 208 362 – 9 972 = 198 390 €
COMMUNE DE **CLARY**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES :	125 077 €
DÉPENSES TRANSFÉRÉES :	
Éclairage public	
Consommations =	10 792 €
Entretien =	3 696 €
Patrimoine =	2 680 €
Piscine	
Transport =	531 €
Entrées =	342 €
SDA =	787 €
Total Dépenses transférées =	18 828 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 125 077 – 18 828 = 106 249 €

COMMUNE DE DÉHERIES

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES :	1 498 €
DÉPENSES TRANSFÉRÉES :	
Éclairage public	
Consommations =	1 000 €
Entretien =	200 €
Patrimoine =	120 €
Piscine	
Transport =	0 €
Entrées =	0 €
SDA =	0 €

Total Dépenses transférées = 1 320 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 1 498 – 1 320 € = 178 €

COMMUNE D' ÉLINCOURT

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES : 33 088 €

DÉPENSES TRANSFÉRÉES :

Éclairage public

Consommations = 9 240 €

Entretien = 2 169 €

Patrimoine = 1 150 €

Piscine

Transport = 1 842 €

Entrées = 0 €

SDA = 509 €

Total Dépenses transférées = 14 910 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 33 088 - 14 910 = 18 178 €

COMMUNE DE **MALINCOURT**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES : 41 961 €

DÉPENSES TRANSFÉRÉES :

Éclairage public

Consommations = 6 000 €

Entretien = 1 596 €

Patrimoine = 1 320 €

Piscine

Transport = ?

Entrées = ?

SDA = 381 €

Total Dépenses transférées = 9 297 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 41 961 - 9 297 = 32 664 €

COMMUNE DE **VILLERS OUTRÉAUX**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES : 484 411 €

DÉPENSES TRANSFÉRÉES :

Éclairage public

Consommations = 21 647 €

Entretien = 6 178 €

Patrimoine = 8 750 €

Piscine

Transport = 0 €

Entrées = 0 €

SDA = 1 629 €

Total Dépenses transférées = 38 204 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 484 411 - 38 204 = 446 207 €

COMMUNE DE BAZUEL

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES : 46 710 €

DÉPENSES TRANSFÉRÉES :

Éclairage public

Consommations = 4 115 €

Entretien = 1 758 €

Patrimoine = 1 000 €

Piscine

Transport = 0 €

Entrées = 507 €

SDA = 472 €

Total Dépenses transférées = 7 852 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 46 710 - 7 852 = 38 858 €

COMMUNE DE ORS

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES : 122 884 €

DÉPENSES TRANSFÉRÉES :

Éclairage public

Consommations = 6 463 €

Entretien = 3 710 €

Patrimoine = 4 420 €

Piscine

Transport = 0 €

Entrées = 1 070 €

SDA = 574 €

Total Dépenses transférées = 16 237 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 122 884 - 16 237 = 106 647 €

COMMUNE DE LE POMMEREUIL

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

RECETTES TRANSFÉRÉES : 52 991 €

DÉPENSES TRANSFÉRÉES :

Éclairage public

Consommations = 6 033 €

Entretien = 2 615 €

Patrimoine = 5 150 €

Piscine

Transport = 0 €

Entrées = 706 €

SDA = 704 €

Total Dépenses transférées = 15 208 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION = 52 991 - 15 208 = 37 783 €